

**VILLE DE LIEGE**

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019**

**PRESIDENCE DE MME CORINNE WEGIMONT, CONSEILLERE COMMUNALE**

**La séance est ouverte à 18h45'.**

**45 membres sont présents :** M. Willy DEMEYER, Mme Maggy YERNA, M. Pierre STASSART, Mmes Christine DEFRAIGNE, Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, MM. Gilles FORET, Fouad CHAMAS, Roland LEONARD, Jean Pierre HUPKENS, Jean-Claude MARCOURT, Mmes Elisabeth FRAIPONT, Diana NIKOLIC, MM. Fabrice DREZE, Guy KRETTELS, Mohammed BOUGNOUCH, Raoul HEDEBOUW, Mme Sophie LECRON, MM. Quentin le BUSSY, Giuseppe MANIGLIA, Louis MARAITE, François SCHREUER, Michel FAWAY, Marc GILLIS, Mmes Caroline SAAL, Marie-Jeanne OMARI MWAYUMA, Carine CLOTUCHE, MM. Mehdi SALHI, Grégory BENVENGA, Mme Eléna CHANE-ALUNE, M. Benjamin BODSON, Mme Sarah EL HASNAOUI, MM. Sofiane MEZIANE, Antonio GOMEZ GARCIA, Omer KOCYIGIT, Mme Véronique WILLEMART, M. Pascal RODEYNS, Mme Laura GOFFART, MM. Pierre EYBEN, Jean TASSET, Mmes Céline FASSOTTE, Léa TUNA, MM. François POTTIE, David AMBROSIO, Mme Véronique DEMBOUR, Mme Corinne WEGIMONT, Présidente de séance.

**Sont également présents :** M. Philippe ROUSSELLE, Directeur général, M. Serge MANTOVANI, Directeur général adjoint, Mme Marie-France MAHY, Présidente du Centre Public de l'Action Sociale

**1 membre est absent :** M. Benoît DREZE.

**3 membres sont excusés :** Mmes Audrey NEUPREZ, Louise Ferida DEFAWES, Anne MERCENIER.

**LE CONSEIL :**

**La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.**

---

## SÉANCE PUBLIQUE

### 1.

Situation de l'Intercommunale Enodia et de ses filiales.

Présentation par M. le Bourgmestre de la situation de l'Intercommunale Enodia et de la proposition de délibération y relative.

Intervention de Mme Sophie LECRON et de M. Raoul HEDEBOUW pour le groupe PTB.  
M. Raoul HEDEBOUW dépose un amendement.

Intervention de M. Quentin le BUSSY, Mme Caroline SAAL et de M. Pierre EYBEN pour le groupe Vert Ardent.  
Mme Caroline SAAL dépose un amendement.

Intervention de Mme Carine CLOTUCHE pour le groupe CDH.  
Mme Carine CLOTUCHE dépose un amendement.

Intervention de M. François POTTIE pour le groupe DEFI.

Intervention de M. François SCHREUER pour le groupe VEGA.

Mme Corinne WEGIMONT, Présidente soumet les amendements au vote.

#### **Amendement déposé par M. Raoul HEDEBOUW**

Les groupes PTB, VEGA et Vert Ardent votent pour.

Les groupes PS et MR votent contre.

Les groupes CDH et DEFI s'abstiennent.

**Il y a 16 voix pour, 26 voix contre et 3 abstentions.**

#### **Amendement déposé par Mme Caroline SAAL**

Les groupes Vert Ardent et CDH votent pour.

Les groupes PS et MR votent contre.

Les groupes DEFI, VEGA et PTB s'abstiennent.

**Il y a 10 voix pour, 26 voix contre et 9 abstentions.**

**Amendement déposé par Mme Carine CLOTUCHE**

Les groupes CDH, DEFI et Vert Ardent votent pour.

Les groupes PS, MR et PTB votent contre.

Le groupe VEGA s'abstient.

**Il y a 11 voix pour, 33 voix contre et 1 abstention.**

**La délibération proposée est soumise au vote :**

**Il y a 27 voix pour, 16 voix contre et 2 abstentions.**

**Addendum 1.1**

Motion contre la privatisation des filiales d'Enodia et pour la préservation du caractère public de l'Intercommunale et de son management

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Sophie LECRON,

Conseillère communale.

**SANS OBJET**

Annexes au présent Procès verbal : les amendements.

**La séance est levée à 20h45':**

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER

## Amendement déposé par M. Raoul HEDEBOUW

### Séance publique

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal  
Séance du 1er octobre 2019

### **Le Conseil communal,**

Objet : motion relative à l'avenir de l'intercommunale Enodia et ses filiales

Vu le Livre V, Titre premier, Chapitre 11, section 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux intercommunales ;

Vu les informations apparues dans la presse concernant la vente d'activités concurrentielles du groupe Enodia, sans que le conseil d'administration du groupe ne soit consulté ni même informé au préalable ;

Vu le rapport de la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe Publifin, devenu Enodia, adopté à l'unanimité par le Parlement wallon le 6 juillet 2017 ;

Vu en particulier la recommandation 5, du chapitre 3 du rapport qui prévoit d'« Engager les organes des différentes entités du groupe PUBLIFIN-NETHYS, en concertation avec le Gouvernement, et en pleine considération des enjeux liés à l'emploi, à repenser le fonctionnement et le périmètre d'intervention du groupe dans le strict respect de la Constitution et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vigueur et à venir, notamment en envisageant de céder à des tiers certaines participations, liées notamment à des activités situées à l'extérieur du pays, dans des conditions optimales sous l'angle économique, ou de céder à des sociétés publiques régionales les participations liées à des activités qui dépassent le périmètre d'intervention de l'intercommunale » ;

Considérant la manière **contestable** dont cette recommandation a été mise en oeuvre jusqu'à présent sur base de réunions mensuelles avec l'ancienne Ministre en charge des pouvoirs locaux ;

Considérant que cette recommandation doit être mise en oeuvre en toute transparence vis-à-vis des actionnaires d'Enodia ~~et ne doit pas nécessairement aboutir à des prises de participations minoritaires ; que les pouvoirs publics peuvent rester majoritaires dans certains secteurs à déterminer sur base des rapports demandés~~ **et qu'elle n'implique pas la privatisation des actifs concurrentiels des filiales d'Enodia / Nethys ;**

**Considérant que le maintien des différentes activités du groupe Enodia / Nethys dans le giron public constitue le meilleur choix pour les travailleurs, les usagers et le développement stratégique de ces activités ;**

**Vu en particulier la recommandation 27 du chapitre 5 du rapport de la commission d'enquête, qui implique de « Ecarter les personnes dont la responsabilité est engagée dans les manquements et dysfonctionnements identifiés dans le présent rapport des organes de l'ensemble des filiales du Groupe PUBLIFIN » ;**

**Considérant que cette recommandation n'a toujours pas été mise en oeuvre alors qu'elle est essentielle pour que le groupe Enodia retrouve de la crédibilité et une gestion publique éthique, saine et responsable ;**

Vu la décision 29/19.09.2019/3051 du 19 septembre dernier du Collège Provincial de la Province de Liège ;

Vu la résolution du Conseil provincial de la Province de Liège du 23 septembre 2019 à propos de l'intercommunale Enodia ;

Considérant l'ensemble des questions adressées par le Ministre des pouvoirs locaux aux Conseils d'administration d'Enodia et de Nethys ;

Considérant que la Ville de Liège est le premier actionnaire communal de l'intercommunale ; qu'elle ne dispose toutefois pas de représentant au Conseil d'administration ;

Considérant les différentes réunions organisées depuis 3 ans au sein du conseil communal de Liège au sujet de l'intercommunale, dont la dernière a eu lieu le 7 septembre 2019 ;

Vu la décision du Collège communal du 20 septembre 2019 demandant au Conseil d'administration d'Enodia de ne prendre aucune décision quant à une opération de vente lors de la séance du 25 septembre ;

Considérant que cette demande du Collège communal a été entendue et suivie d'effets ;

~~Considérant que ces prises de position successives témoignent de notre vive préoccupation pour cette intercommunale importante et notre engagement à défendre l'emploi et les intérêts des travailleurs tout en affirmant notre volonté de protéger les intérêts des consommateurs qui doivent bénéficier d'un service de qualité à un prix raisonnable ;~~

Considérant que l'intercommunale, ses actifs et ses filiales, constituent un patrimoine collectif et public qui appartient aux Liégeois ;

Considérant l'importance stratégique de l'intercommunale, ses actifs et ses filiales, pour l'emploi, **la transition numérique et écologique** et le développement économique du bassin liégeois ;

Considérant l'importance de disposer d'une information claire et complète en ce qui concerne les transactions en cours au sein de Nethys ;

~~Considérant l'importance de donner un traitement particulier à chaque transaction en cours ;~~

**Considérant que ces transactions en cours sont potentiellement entachées d'irrégularité d'un point de vue légal et qu'il s'agit d'examiner de manière urgente leur caractère licite**

Considérant la nécessité de sauvegarder l'emploi et les développements futurs du groupe

~~Sur proposition du Collège communal,~~ **le conseil communal réuni ce 1er octobre ;**

REAFFIRME :

Son soutien à l'ensemble des travailleurs du groupe ~~ainsi qu'aux administrateurs d'ENODIA ;~~

Sa volonté de soutenir le développement de l'initiative industrielle publique et l'activité économique afin de créer des emplois et maintenir les centres de décision à Liège ;

Sa préoccupation pour le respect de l'éthique et des règles de bonne gouvernance ;

Sa volonté de préserver le caractère public de l'intercommunale Enodia et de ses différentes filiales et les intérêts de la Ville de Liège, deuxième actionnaire de l'intercommunale.

DECIDE:

De demander la mise en oeuvre effective et dans les plus brefs délais de la décision du Conseil d'administration d'Enodia de supprimer Finanpart, conformément à la recommandation de la commission d'enquête parlementaire ;

De demander que les personnes du management de Nethys dont la responsabilité est engagée dans les manquements antérieurs et identifiés par la commission d'enquête parlementaire, mais aussi dans les dysfonctionnements récents dans les projets de vente des filiales de Nethys soient écartées ;

De demander à Enodia la transmission des conclusions du/des rapport(s) obtenus auprès de ses conseils conformément à la décision du conseil d'administration des 11 et 25 septembre derniers ainsi que des réponses fournies aux questions du Ministre des pouvoirs locaux ;

De demander qu'au sein du Conseil d'administration d'Enodia soit débattu de manière transparente le développement stratégique de l'intercommunale et la nécessaire redéfinition de son périmètre d'activité ;

De prendre position contre la privatisation partielle ou totale de Voo, de Win et d'Elicio en attendant que le périmètre d'Enodia soit redéfini, débattu et démocratiquement avalisé par les actionnaires publics de l'intercommunale ;

De demander la convocation d'Assemblées générales extraordinaires d'Enodia, de Finanpart et de Nethys à la suite de la publication des rapports visés ci-avant.

### **Amendement déposé par Mme Caroline SAAL**

REAFFIRME :

Son soutien à l'ensemble des travailleurs du groupe ainsi qu'aux administrateurs d'ENODIA ;

Sa volonté de soutenir le développement de l'initiative industrielle publique et l'activité économique afin de créer des emplois et maintenir les centres de décision à Liège ;

Sa volonté de bloquer les projets actuels de vente des sociétés VOO, Elicio et Win du groupe Nethys, et de s'opposer à toute revente de filiales à des membres actuels du management ou du CA de Nethys ;

Son souhait de voir étudiée la mise en oeuvre d'un dispositif légal visant à protéger le câble en tant qu'actif public à l'instar des garanties prévues pour les GRD électricité et gaz, comme le recommandait la commission d'enquête ;

Sa préoccupation pour le respect de l'éthique et des règles de bonne gouvernance ;

Sa volonté de préserver les intérêts de la Ville de Liège, deuxième actionnaire de l'intercommunale, **et d'en finir avec les S.A. en cascade et autres montages volontairement complexes.**

DECIDE:

De demander la mise en œuvre effective et dans les plus brefs délais de la décision du Conseil d'administration d'Enodia de supprimer Finanpart, **ainsi que l'écartement des membres du comité de direction identifiés dans le rapport conformément aux recommandations** de la commission d'enquête parlementaire ;

De demander à Enodia la transmission **à tous les élus communaux** des conclusions du/des rapport(s) obtenus auprès de ses conseils conformément à la décision du conseil d'administration des 11 et 25 septembre derniers ainsi que des réponses fournies aux questions du Ministre des pouvoirs locaux ;

**De demander, si nécessaire sur base des réponses reçues, l'accès (dans une « data room » et accompagné d'une aide juridique) à tous les contrats et avenants signés en mai par la direction actuelle de Nethys ;**

De demander qu'au sein du Conseil d'administration d'Enodia soit débattu de manière transparente le développement stratégique de l'intercommunale et la nécessaire redéfinition de son périmètre d'activité, **et plus spécifiquement que soit réalisée une analyse des actifs du groupe Nethys afin d'identifier les activités ne relevant aucunement de l'intérêt public et/ou faisant peser un risque financier sur les finances publiques, des autres à préserver via des projets ancrés localement, prenant en compte le maintien de l'emploi, l'intérêt des actionnaires publics, et non entachés de conflit d'intérêt, le cas échéant en faisant rentrer pleinement ces activités sous contrôle public via la structure la plus appropriée ;**

De demander la convocation d'Assemblées générales extraordinaires d'Enodia, de Finanpart et de Nethys à la suite de la publication des rapports visés ci-avant, **et dans des délais rapides ;**

**De se réserver le droit d'ester en justice s'il devait s'avérer que les intérêts de la Ville en particulier, et des pouvoirs publics en général, sont menacés et des irrégularités constatées.**

### **Amendement déposé par Mme Carine CLOTUCHE**

Séance publique  
Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal  
Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Le Conseil communal,**

**Objet** : motion relative à l'avenir de l'intercommunale Enodia et ses filiales

Vu le Livre V, Titre premier, Chapitre 11, section 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux intercommunales ;

Vu les informations apparues dans la presse concernant la vente d'activités

concurrentielles du groupe Enodia, sans que le conseil d'administration du groupe ne soit consulté ni même informé au préalable ;

Vu le rapport de la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe Publifin, devenu Enodia, adopté à l'unanimité par le Parlement wallon le 6 juillet 2017 ;

Vu en particulier la recommandation 5, du chapitre 3 du rapport qui prévoit d'« Engager les organes des différentes entités du groupe PUBLIFIN-NETHYS, en concertation avec le Gouvernement, et en pleine considération des enjeux liés à l'emploi, à repenser le fonctionnement et le périmètre d'intervention du groupe dans le strict respect de la Constitution et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vigueur et à venir, notamment en envisageant de céder à des tiers certaines participations, liées notamment à des activités situées à l'extérieur du pays, dans des conditions optimales sous l'angle économique, ou de céder à des sociétés publiques régionales les participations liées à des activités qui dépassent le périmètre d'intervention de l'intercommunale » ;

Considérant la manière dont cette recommandation a été mise en œuvre jusqu'à présent sur base de réunions mensuelles avec l'ancienne Ministre en charge des pouvoirs locaux ;

Considérant que cette recommandation doit être mise en œuvre en toute transparence vis-à-vis des actionnaires d'Enodia et ne doit pas nécessairement aboutir à des prises de participations minoritaires ; que les pouvoirs publics peuvent rester majoritaires dans certains secteurs à déterminer sur base des rapports demandés ;

Vu la décision 29/19.09.2019/3051 du 19 septembre dernier du Collège Provincial de la Province de Liège ;

Vu la résolution du Conseil provincial de la Province de Liège du 23 septembre 2019 à propos de l'intercommunale Enodia ;

Considérant l'ensemble des questions adressées par le Ministre des pouvoirs locaux aux Conseils d'administration d'Enodia et de Nethys ;

Considérant que la Ville de Liège est le premier actionnaire communal de l'intercommunale ; qu'elle ne dispose toutefois pas de représentant au Conseil d'administration ;

Considérant les différentes réunions organisées depuis 3 ans au sein du conseil communal de Liège au sujet de l'intercommunale, dont la dernière a eu lieu le 7 septembre 2019 ;

Vu la décision du Collège communal du 20 septembre 2019 demandant au Conseil d'administration d'Enodia de ne prendre aucune décision quant à une opération de vente lors de la séance du 25 septembre ;

Considérant que cette demande du Collège communal a été entendue et suivie d'effets ;

Considérant que ces prises de position successives témoignent de notre vive préoccupation pour cette intercommunale importante et notre engagement à défendre l'emploi et les intérêts des travailleurs tout en affirmant notre volonté de protéger les intérêts des consommateurs qui doivent bénéficier d'un service de qualité à un prix raisonnable.

Considérant que l'intercommunale, ses actifs et ses filiales, constituent un patrimoine collectif et public qui appartient aux Liégeois ;

Considérant l'importance stratégique de l'intercommunale, ses actifs et ses filiales, pour l'emploi et le développement économique du bassin liégeois ;



Considérant l'importance de disposer d'une information claire et complète en ce qui concerne les transactions en cours au sein de Nethys ;

Considérant l'importance de donner un traitement particulier à chaque transaction en cours ;

Considérant la nécessité de sauvegarder l'emploi et les développements futurs du groupe ;

Sur proposition du Collège communal,

AFFIRME :

1. Son soutien à l'ensemble des travailleurs du groupe ainsi qu'aux administrateurs d'Enodia, dans la mesure où ils ont été tenus à l'écart du processus décisionnel ;
2. Sa volonté de protéger l'intérêt des consommateurs liégeois qui doivent bénéficier d'un service public de qualité ;
3. Sa détermination à préserver les intérêts de la ville de Liège, deuxième actionnaire de l'intercommunale Enodia ;
4. Sa préoccupation pour l'éthique, la transparence et le respect du code de la démocratie locale ;
5. L'importance pour la ville de Liège de disposer pour le futur de représentants au CA de l'intercommunale ;
6. Sa volonté de soutenir le développement de l'initiative industrielle publique et l'activité économique afin de créer des emplois et maintenir les centres de décision à Liège ;

DECIDE:

1. De demander la mise en œuvre effective et dans les plus brefs délais de la décision du Conseil d'administration d'Enodia de supprimer Finanpart, conformément à la recommandation de la commission d'enquête parlementaire ;
2. De demander à Enodia la transmission des conclusions du/des rapport(s) obtenus auprès de ses conseils conformément à la décision du conseil d'administration des 11 et 25 septembre derniers ainsi que des réponses fournies aux questions du Ministre des pouvoirs locaux ;
3. De demander qu'au sein du Conseil d'administration d'Enodia soit débattu de manière transparente le développement stratégique de l'intercommunale et la nécessaire redéfinition de son périmètre d'activité ;
4. De demander la convocation d'Assemblées générales extraordinaires d'Enodia, de Finanpart et de Nethys à la suite de la publication des rapports visés ci-avant
5. De soumettre à l'Assemblée générale extraordinaire d'Enodia la nomination d'un administrateur représentant la ville de Liège ;